

GRAND CONSEIL

Question Gilles Schorderet

955.06
DICS

**Propagande politique distribuée en classe
par des membres du corps enseignant**

Le 4 septembre dernier j'ai été contacté par une maman indignée. Le professeur de son enfant, scolarisé en deuxième année d'un cycle d'orientation de la ville de Fribourg, a distribué à ses élèves un dépliant donnant des mots d'ordre en vue des votations fédérales du 24 septembre prochain.

Sur ce document, qui incite à voter non à la loi sur les étrangers et non à la modification de la loi sur l'asile, on peut découvrir la photo et les propos de la Directrice de l'instruction publique de la culture et du sport de notre canton, Madame la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot.

Cet événement m'inquiète et me fâche. Dès lors je pose les questions suivantes au gouvernement :

1. Le conseil d'état soutient-il de telles pratiques ?
2. La direction de l'instruction publique a-t-elle encouragé la distribution de tels documents ?
3. Si non, quelles mesures la DICS va-t-elle prendre pour que de telles dérives ne se reproduisent pas ?
4. Existe-t-il un cahier des charges ou des directives que l'enseignant s'engage à respecter lors de sa titularisation au poste d'enseignant ?

Le 8 septembre 2006

(Sig.) Schorderet Gilles, député